

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 9 septembre 2015.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 9 septembre 2015 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents : Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) : M. Dave Robichaud (Repr. Causapscal)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : Mme Marielle Roy (Repr. Sayabec)
Mme Diane Arbour (Repr. Amqui)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
Mme Nathalie Lévesque, ingénieure civile
M. Bertin Denis, urbaniste
M. Pascal St-Amand, agent de développement culturel
M. Ghislain Paradis, directeur du service incendie

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2015-132 concernant l'ouverture de la séance du 9 septembre 2015

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2015-133 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 9 septembre 2015

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2015
4. Période de question de l'assistance
5. Pacte rural PNR-3 – Rapport annuel 2014-2015
6. Budget 2015 – Révision et réaffectations budgétaires vs Fonds de Développement des Territoires (FDT)
7. Prévisions budgétaires 2016
 - 7.1. Plan de travail et échéancier
 - 7.2. Règlement relatif aux prévisions budgétaires 2016 – Avis de motion
8. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 8.1. Entente de délégation MFFP et MRC du Bas-Saint-Laurent
 - 8.2. Désignation de la MRC de La Matanie comme responsable de l'administration de l'entente
 - 8.3. Demande à la MRC de La Matanie de signer une entente avec le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent pour la mise en œuvre du PADF
 - 8.4. Approbation du plan d'action 2015 - Élaboration et consultation des Plans d'aménagement intégré et réalisations des interventions ciblées
9. Communication du service de génie municipal - Travaux de stabilisation des berges du ruisseau à Personne – Val-d'Irène
10. Projet de règlement du MERN modifiant le règlement sur la vente, location et octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État
11. Communication du service d'aménagement - Appui au plan d'action 2015-2020 de la charte des paysages
12. Communication du service de culture et de patrimoine
 - 12.1. Entente de développement culturel - engagement financier
 - 12.2. Appel d'offres sur invitation – élaboration du concept d'Écomusée de La Matapédia

13. Gestion des matières résiduelles
 - 13.1. Implantation de la collecte des matières organiques – Suivi
 - 13.2. Approbation de la facture pour l'acquisition des bacs bruns
14. Écoterritoire habité de La Matapédia
 - 14.1. Politique d'investissement – Appel de projets
 - 14.2. Convention avec Desjardins – Appel de projets
15. Correspondance
16. Période de questions de l'assistance
17. Autres sujets :
 - 17.1. Orientation pour la réorganisation des services de développement économique et local (ajournement)
 - 17.2. Prochaine rencontre – Rencontre de travail (et ajournement) 23 septembre 2015, 19h30
 - 17.3. Bris du moteur du camion-échelle – service incendie
 - 17.4. Feuille de présence aux réunions (juillet et août 2015)
 - 17.5. Hockey sénior
 - 17.6. Collecte sélective
18. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2015

Résolution CM 2015-134 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2015

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2015.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Mesdames Jeannine Desmarais et Isabelle Pinard adressent une invitation aux membres du conseil à assister à une séance d'information sur les impacts des mesures d'austérité dans La Matapédia, qui se tiendra le 10 septembre en soirée.

5. PACTE RURAL PNR-3 – RAPPORT ANNUEL 2014-2015

Résolution CM 2015-135 concernant l'adoption du rapport annuel de la Politique nationale de la ruralité 2014

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia adopte le rapport annuel du pacte rural 3 pour l'année 2014 préparé par l'équipe rurale du CLD de La Matapédia et transmette ledit rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

6. BUDGET 2015 – RÉVISION ET RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES VS FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

Résolution CM 2015-136 concernant une révision et des réaffectations budgétaires vs Fonds de Développement des Territoires (FDT) pour le budget 2015

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia adopte la révision du budget 2015 comme suit pour tenir compte des modalités du nouveau Fonds de Développement des Territoires (FDT) qui remplace les programmes suivants : pacte rural, aide aux agents ruraux, fonds d'aide aux MRC et fonds de développement régional :

Budget aménagement :			Budget Évaluation		
REVENUS	Budget adopté	Budget révisé	REVENUS	Budget adopté	Budget révisé
Répartition - aménagement	38 507 \$	38 507 \$	Répartition -Inventaire du milieu	17 300 \$	17 300 \$
Services rendus TNO	16 050 \$	16 050 \$	Tarification réforme cadastrale	32 500 \$	32 500 \$
Subv. Aide aux MRC	101 100 \$	0 \$	Tarification - Mise à jour évaluation	100 000 \$	100 000 \$
Fonds développement des territoires (FDT)		126 900 \$	Facturation villes	171 000 \$	171 000 \$
Subv. Accès redevances ress. naturelles	35 386 \$	9 586 \$	Frais plainte	200 \$	200 \$
Appropriation surplus	11 400 \$	11 400 \$	Copies matrices et divers	1 500 \$	1 500 \$
	202 443 \$	202 443 \$	Répartition - évaluation	140 500 \$	140 500 \$
			Subv. Accès redevances ress. naturelles	0 \$	0 \$
			Subv. Aide aux MRC (remplacé par FDT)	25 800 \$	0 \$
			Subv. Accès redevances ress. naturelles		25 800 \$
			Appropriation surplus	10 000 \$	10 000 \$
			Total	498 800 \$	498 800 \$

Budget CLD			Budget Ruralité		
REVENUS	Budget adopté	Budget révisé	REVENUS	Budget adopté	Budget révisé
Subvention base MFE	282 200 \$	0 \$	Transfert -pacte rural	572 475 \$	143 119 \$
Subvention additionnelle MFE		0 \$	Subvention ruralité - agents	86 151 \$	21 538 \$
Contribution MFE vs cible		0 \$	Fonds développement territoires (FDT)		402 353 \$
Contribution MFE vs appariement		0 \$	Répartition PNR3	118 595 \$	118 595 \$
Fonds développement territoires (FDT)	0 \$	282 200 \$	Appropriation surplus		
Répartition - CLD	134 000 \$	134 000 \$	Autres contributions		
Répartition supplémentaire - CLD	50 000 \$	50 000 \$	Total	777 221 \$	685 605 \$
Entente MRC-CLD-Amqui					
Apport supplémentaire CLD (surplus)	170 000 \$	170 000 \$			
Total	636 200 \$	636 200 \$			

Budget Ruralité suite

DÉPENSES	Budget adopté	Budget révisé
Réalisation de projets	395 277 \$	363 661 \$
Animation PNR	117 098 \$	117 098 \$
Comités locaux	18 000 \$	18 000 \$
Agents de développement	86 151 \$	86 151 \$
Communication	6 000 \$	6 000 \$
Agents ruraux - somme suppl.	104 595 \$	44 595 \$
Projets MRC : Cosmoss, travailleurs de rues, etc.	35 100 \$	35 100 \$
Réalisation de projets PNR3		
Projet travail de rang		
Projet transport collectif	15 000 \$	15 000 \$
Projet entente dév. Culturel		
Projet équipement inforoute		
Projet écoterritoire habité		
Total	777 221 \$	685 605 \$

Adoptée.

7. **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016**

7.1 **Plan de travail et échéancier**

Résolution CM 2015-137 concernant le plan de travail et l'échéancier pour les prévisions budgétaires 2016

Sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'approuver le calendrier de travail et échéancier pour l'étude des prévisions budgétaires 2016.

Adoptée.

7.2 **Règlement relatif aux prévisions budgétaires 2016 – Avis de motion**

Avis de motion CM 2015-138 Règlement relatif aux prévisions budgétaires 2016 - Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Jean-Marc Dumont qu'à une prochaine séance, un règlement décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2016 sera présenté pour adoption.

8. **PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

8.1 **Entente de délégation MFFP et MRC du Bas-Saint-Laurent**

Résolution CM 2015-139 concernant le programme d'aménagement durable des forêts – Entente de délégation MFFP et MRC du Bas-Saint-Laurent

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. d'approuver l'entente de délégation à intervenir entre le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent relative au programme d'aménagement durable des forêts;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfet, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

8.2 Désignation de la MRC de La Matanie comme responsable de l'administration de l'entente

Résolution CM 2015-140 concernant la désignation de la MRC de La Matanie comme responsable de l'administration de l'entente pour la gestion du PADF

- Considérant l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);
- Considérant l'article 4.4 de ladite entente qui prévoit que les MRC délégataires et signataires de l'entente doivent désigner l'une d'entre elles pour agir à titre de responsable de l'administration de l'entente de délégation;
- Considérant que la MRC de La Matanie accepte d'agir à ce titre.

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu de désigner la MRC de La Matanie comme responsable de l'administration de l'entente de délégation relative au programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

Adoptée.

8.3 Demande à la MRC de La Matanie de signer une entente avec le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent pour la mise en œuvre du PADF

Résolution CM 2015-141 concernant une demande à la MRC de La Matanie de signer une entente avec le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent pour la mise en œuvre du PADF

- Considérant l'entente de délégation entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);
- Considérant la résolution adoptée par les MRC confiant à la nouvelle instance régionale la mise en œuvre du nouveau programme forestier;

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu de demander à la MRC désignée, soit la MRC de La Matanie, de signer une entente de collaboration avec le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent pour la mise en œuvre du PADF en respect des obligations de celui-ci.

Adoptée.

8.4 Approbation du plan d'action 2015 - Élaboration et consultation des Plans d'aménagement intégré et réalisations des interventions ciblées

Résolution CM 2015-142 concernant l'approbation du plan d'action 2015 - Élaboration et consultation des Plans d'aménagement intégré et réalisations des interventions ciblées

- Considérant l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);
- Considérant que le plan d'action annuel doit être élaboré et adopté par chaque conseil de MRC, signé par la direction générale de chacune des MRC et adopté par chaque conseil de MRC;

En conséquence, sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu :

1. d'adopter le plan d'action relatif à la mise en œuvre du *Programme d'aménagement durable des forêts*;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer ledit plan d'action pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

9. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL - TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU RUISSEAU À PERSONNE – VAL-D'IRÈNE

Résolution CM 2015-143 concernant les travaux de stabilisation des berges du Ruisseau à Personne à Val-d'Irène

- Considérant que la rive du Ruisseau à Personne situé sur le terrain du Parc régional de Val-d'Irène présente de l'érosion qui nécessite la réalisation de travaux de stabilisation;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a obtenu toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux ;
- Considérant que le délai pour réaliser les travaux est très court ce qui rend impossible la publication d'un appel d'offres sur invitation ;
- Considérant que le service du Génie municipal a effectué des demandes de prix aux entreprises L.Michaud et Bélanger Paysagiste et que ces entreprises sont disponibles pour réaliser les travaux dans la semaine du 14 septembre prochain;
- Considérant que ces travaux sont estimés à environ 10 000 \$ et qu'ils sont prévus au budget 2015 ;

Considérant que le responsable de l'achat a attesté de la conformité de l'ensemble du processus par rapport à la politique de gestion contractuelle de la MRC de La Matapédia ;

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu :

1. de confier à réalisation des travaux de stabilisation des berges du ruisseau à Personne au service du Génie municipal;
2. d'autoriser la réalisation des travaux de stabilisation de la rive du Ruisseau à Personne au Parc Régional de Val-d'Irène en régie d'ici le 30 septembre 2015;
3. d'adjuger un contrat d'un montant estimé à environ 6 500 \$ aux Entreprises L.Michaud pour effectuer la fourniture des matériaux et de la machinerie nécessaires à la construction de l'empierrement;
4. d'adjuger un contrat d'un montant estimé à environ 1 500 \$ à Bélanger Paysagiste pour effectuer la fourniture et la mise en place des végétaux nécessaires à la revégétalisation du site des travaux selon les exigences du MDDELCC;
5. d'autoriser Monsieur Mario Lavoie à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à la gestion dudit contrat.

Adoptée.

10. PROJET DE RÈGLEMENT DU MERN MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA VENTE, LOCATION ET OCTROI DE DROITS IMMOBILIERS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

Résolution CM 2015-144 concernant l'avis du conseil de la MRC de La Matapédia sur le projet de règlement du MERN modifiant le règlement sur la vente, location et octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État

Considérant que le projet de règlement modifiant le règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État publié dans la Gazette officielle du Québec le 15 juillet 2015, établi à 18 200 \$, la valeur de référence d'un terrain type sur les terres publiques pour le pôle d'attraction d'Amqui alors que la valeur de référence actuelle est établie à 6 400 \$;

Considérant que la valeur de référence entre dans le calcul pour déterminer le loyer annuel payable par les détenteurs de baux de villégiature sur les terres du domaine de l'État, loyer qui sera augmenté progressivement de 236 % au cours des 5 prochaines années, en fonction de l'augmentation de la valeur de référence ;

Considérant que les valeurs marchandes des terrains de villégiature établies par l'évaluateur de la MRC de La Matapédia (Organisme municipal responsable de l'évaluation) et inscrites aux rôles d'évaluation foncière des municipalités pour des lacs ou sites de villégiature comparables à ceux rencontrés sur les terres du domaine de l'État sont nettement inférieures à la valeur de référence établie par le projet de règlement;

Considérant que la MRC est signataire d'une entente de délégation avec le Gouvernement du Québec pour la gestion des baux de villégiature, gravières et sablières sur les terres du domaine de l'État et qu'à ce titre c'est elle qui perçoit les loyers des baux de villégiature;

Considérant que le conseil de la MRC considère déraisonnable cette valeur de référence par rapport à la valeur réelle des terrains visés, en plus d'être injustifiable et indéfendable auprès des locataires desdits terrains;

En conséquence, sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia :

1. adresse un avis au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) contestant la valeur de référence d'un terrain de villégiature établie pour le pôle d'attraction d'Amqui (18 200\$) par le projet de règlement modifiant le *Règlement sur la vente, la location et l'octroi des droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État* publié dans la Gazette officielle du Québec le 15 juillet 2015;
2. demande au MERN de reporter l'entrée en vigueur de ce projet de règlement et d'associer les MRC délégataires de la gestion des baux de villégiature, gravières et sablières, qui ont des responsabilités, des compétences et des expertises en évaluation foncière, dans la démarche visant à établir les valeurs de référence et les loyers des baux de villégiature sur les terres du domaine de l'État de leur territoire.

Adoptée.

11. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT - APPUI AU PLAN D'ACTION 2015-2020 DE LA CHARTE DES PAYSAGES

Résolution CM 2015-145 concernant un appui de la MRC de La Matapédia au plan d'action de la Charte des paysages du Bas-Saint-Laurent

Considérant que la région du Bas-Saint-Laurent s'est dotée d'une Charte des paysages afin de protéger et de mettre en valeur les paysages ;

Considérant que la MRC de La Matapédia a adhéré à la Charte des paysages et s'est engagée à en intégrer les principes et les objectifs dans ses interventions ;

Considérant qu'un plan d'action a été élaboré par la Table des paysages du Bas-Saint-Laurent afin d'identifier les actions et les résultats attendus ainsi que les responsables pour la réalisation des interventions et un échéancier de réalisation;

En conséquence, sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que la MRC de La Matapédia appuie le plan d'action de la Charte des paysages du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée.

12. COMMUNICATION DU SERVICE DE CULTURE ET DE PATRIMOINE

12.1 Entente de développement culturel - engagement financier

Résolution CM 2015-146 concernant l'engagement financier de la MRC pour la prochaine entente de développement culturel

Considérant que la MRC de La Matapédia bénéficie actuellement d'une entente de développement culturel en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications et la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia pour la réalisation de certains projets culturels;

Considérant que l'entente se terminera à la fin de l'année 2015 et que les projets s'y rattachant seront complétés d'ici la fin de l'année en cours;

Considérant que la région a toujours des besoins en matière de développement culturel et que la réalisation de certaines actions culturelles permettrait d'en combler certains;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications ainsi que la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia ont signifié être disposés à investir dans une nouvelle entente de développement culturel avec la MRC de La Matapédia;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications a récemment transmis à la MRC des précisions quant aux montants à investir et aux secteurs d'activités à privilégier;

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu de confirmer à la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications que la MRC est disposée à investir dans la prochaine entente de développement culturel (2016) un montant maximal de 20 000 \$ réparti comme suit : 5 000 \$ pour le Plan sur le livre, 15 000 \$ pour le développement culturel et le patrimoine culturel.

Adoptée.

12.2 Appel d'offres sur invitation – élaboration du concept d'écomusée de La Matapédia

Résolution CM 2015-147 concernant un appel d'offres sur invitation pour l'élaboration du concept d'écomusée de La Matapédia

Considérant que la MRC de La Matapédia souhaite évaluer l'applicabilité du concept d'écomusée dans le contexte matapédien;

Considérant que le projet fait partie des actions prévues à l'actuelle Entente de développement culturel;

Considérant que le projet est cité parmi les actions à réaliser dans le cadre de l'Écoterritoire habité de La Matapédia;

En conséquence, sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation (services professionnels) visant à évaluer l'applicabilité du concept d'écomusée dans le contexte matapédien.

Adoptée.

13. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

13.1 Implantation de la collecte des matières organiques – Suivi

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

13.2 Approbation de la facture pour l'acquisition des bacs bruns

Résolution CM 2015-148 concernant l'approbation de la facture pour la fourniture des bacs dans le cadre de l'implantation de la collecte des matières organiques

Sur une proposition de M. David Althot, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'approuver la facture N° 127 de la SEMER concernant la fourniture de bacs dans le cadre de l'implantation de la collecte des matières organiques au montant de 383 842.92 \$ plus taxes (incluant un crédit de 3 806.95 \$, plus taxes, pour des bacs non livrés à Val-Brillant et St-Tharcisius). Cette dépense est financée par le montant de 94 586,42\$ perçu suite à la liquidation des actifs de la Corporation du Centre de tri Matapédia-Mitis et par un montant à recevoir de la Régie des matières résiduelles Matapédia-Mitis suite à la vente du centre de tri à Groupe Bouffard inc.

Adoptée.

14. ÉCOTERRITOIRE HABITÉ DE LA MATAPÉDIA

14.1 Politique d'investissement – Appel de projets

Résolution CM 2015-149 concernant l'adoption d'une politique d'investissement pour l'appel de projets de l'Écoterritoire habité

Considérant que la MRC de La Matapédia et Desjardins Vallée de La Matapédia ont élaboré un appel de projets pour les entreprises privées dans le cadre de l'Écoterritoire habité de La Matapédia;

Considérant que le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté la résolution CM 2015-089 établissant les paramètres dudit appel de projets;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter une politique d'investissement qui vient préciser les critères d'analyse, les rôles et responsabilités des intervenants impliqués dans l'appel de projets et apporter certaines modifications facilitant sa mise en œuvre;

Considérant qu'un projet de politique d'investissement est déposé et présenté au conseil de la MRC pour fins d'adoption;

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que la MRC de La Matapédia :

1. abroge la résolution CM 2015-089 et la remplace par la présente résolution;
2. adopte la politique d'investissement concernant l'appel de projets ponctuels réalisé dans le cadre de l'Écoterritoire habité de La Matapédia tel que présenté au conseil de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

14.2 Convention avec Desjardins – Appel de projets

Résolution CM 2015-150 concernant une convention avec Desjardins pour la tenue d'un appel de projets réalisé dans le cadre de l'Écoterritoire habité de La Matapédia

Considérant que Desjardins Vallée de La Matapédia contribue pour un montant de 60 000 \$ pour des projets de mise en œuvre émanant de l'Écoterritoire habité de La Matapédia;

Considérant que la contribution de Desjardins Vallée de La Matapédia servira à financer un appel de projets de développement durable auprès des promoteurs privés;

Considérant que la MRC de La Matapédia a entériné par la résolution CM 2015-089 les paramètres dudit appel de projets;

Considérant que le Fonds d'aide au développement du milieu autorise le versement de la contribution de Desjardins pour ledit appel de projets par le biais d'une convention entre la MRC et Desjardins;

Considérant qu'un projet de convention est déposé et présenté à la MRC pour fins d'adoption;

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que la MRC de La Matapédia :

1. approuve les termes de la convention entre Desjardins Vallée de La Matapédia et la MRC de La Matapédia pour la tenue d'un appel de projets réalisé dans le cadre de l'Écoterritoire habité de La Matapédia;
2. autorise Mme Chantale Lavoie, préfet, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia ladite convention.

Adoptée.

15. CORRESPONDANCE

On accorde une attention aux correspondances suivantes :

- 2015-08-21 : Mme Catherine Vwerge-Ostiguy
- 2015-08-28 : Mme Julie Gauthier

16. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

17. AUTRES SUJETS :

17.1 Orientation pour la réorganisation des services de développement économique et local (ajournement)

Ce sujet sera traité lors de la séance d'ajournement.

17.2 Prochaine rencontre – Rencontre de travail (et ajournement) 23 septembre 2015, 19h30

Les prochaines rencontres du conseil de la MRC se tiendront le 23 septembre prochain (rencontre de travail et séance d'ajournement).

17.3 Bris du moteur du camion-échelle – service incendie

Résolution CM 2015-151 concernant la réparation du camion-échelle du service incendie de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'autoriser le centre du camion JL d'effectuer la réparation du moteur du camion échelle 701 au montant évalué à 15 582,63 \$ taxes nettes.

Adoptée.

17.4 Feuille de présence aux réunions (juillet et août 2015)

Les membres du conseil sont invités à compléter leur feuille de présence pour les mois de juillet et août.

17.5 Ligue de hockey sénior

Monsieur Michel Chevarie informe les membres du conseil de la MRC du retour d'une ligue de hockey sénior dans La Matapédia. Une demande de commandaite sera adressée à chacune des municipalités.

17.6 Collecte sélective

On mentionne qu'il manque des collectes de bacs verts en septembre. Un suivi sera fait auprès des municipalités pour prévoir des ajustements aux contrats de collecte pour l'an prochain.

18. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Résolution CM 2015-152 concernant l'ajournement de la séance

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est unanimement résolu d'ajourner la séance au 23 septembre 2015 à compter de 19h30.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint